**Commune de Saint-Prex**

**Concours photos**

La Municipalité a le plaisir de lancer un nouveau concours photos, afin de promouvoir son territoire communal sur le thème de :

«**Laissons dire et fêtons bien**»

En bref :

* Les clichés, pris en 2024, doivent concerner le territoire communal uniquement.
* Le participant doit fournir l'autorisation des personnes identifiables sur le cliché.
* Les photographies pourront faire l'objet d'une mise en valeur particulière dans le cadre des activités promotionnelles de la Commune de Saint-Prex, notamment dans son journal communal «La Balise» et sur son site internet.
* La Municipalité examinera l'ensemble des clichés au début de l'année suivante.
* Les images doivent nous parvenir jusqu’au 31 décembre 2024.

Le concours étant **ouvert à toute personne** souhaitant y participer, n'hésitez pas à nous transmettre vos plus beaux clichés à l'adresse suivante : concoursphotos@st-prex.ch.

*Règlement et conditions générales disponibles sur notre site internet www.saint-prex.ch.*